Paris, le 15 juin 2018. Evoquée depuis plusieurs années en France, la télémédecine sera officiellement mise en place à partir du 15 septembre 2018 avec des téléconsultations remboursées par l'Assurance maladie. **ReAGJIR, le syndicat qui rassemble et représente les jeunes généralistes (remplaçants, jeunes installés et chefs de clinique), revient sur la télémédecine et ses enjeux, notamment pour lutter contre les déserts médicaux.**

Une réglementation nécessaire pour généraliser la télémédecine

Jusqu'ici, la télémédecine était essentiellement utilisée en EHPAD [1] , sous la forme de téléconsultations [2] pour les personnes âgées. Qualifiées de médecine au rabais dans un premier temps, les téléconsultations vont se généraliser chez les médecins généralistes et ceux d'autres spécialités.

«L'avenant vient offrir un cadre à une pratique qui tend à se développer. Nous sommes satisfaits des discussions quant à la fixation des tarifs mais aussi de la généralisation de ces téléconsultations pour les généralistes. Cela concerne également les autres spécialistes, mais dans le respect du parcours de soins. En revanche, nous sommes très soucieux du niveau de qualité d'une telle consultation à distance.», explique le Dr. Yannick Schmitt, Président de ReAGJIR.

D'une durée moyenne actuellement inférieure à une consultation classique, son tarif est établi à 25 € pour les généralistes (le même montant que pour une consultation classique) : *«Fallait-il proposer un prix inférieur à celui d'une consultation physique ? Nous nous sommes mis d'accord pour conserver le même tarif, mais cela suppose que chaque médecin prendra suffisamment de temps, sera équipé du matériel adéquat et aura la possibilité de collaborer avec un autre professionnel de santé présent aux côtés du patient, ce qui lui permettra de pallier l'absence d'examen physique par exemple. Notre objectif reste d'assurer des soins de qualité.»* , précise le Dr. Marie Brosset, Porte-parole de ReAGJIR.

La télémédecine, pour qui et comment ?

Tous les patients ne peuvent pas bénéficier directement de la téléconsultation. Certaines pathologies nécessitent une consultation physique : *«Par exemple, les symptômes d'une gastro-entérite peuvent mimer une appendicite. Le médecin a besoin d'examiner le patient pour établir le bon diagnostic.»* , détaille Yannick Schmitt.

De plus, il faudra veiller à ce que cela ne devienne pas une activité commerciale ou un argument marketing. *«L'information du patient et son éducation à la santé vont être primordiales si l'on ne veut pas que les patients soient les vaches à lait de plateformes lucratives. Il nous faudra continuer d'expliquer au patient l'intérêt d'un suivi régulier chez son médecin traitant et lui apprendre comment gérer les symptômes du quotidien qui sont souvent bénins pour un médecin, mais vécus comme une urgence par le patient.»* , poursuit Yannick Schmitt.

Au-delà de la téléconsultation, la question de la télé-expertise [3] se pose aussi, notamment en termes d'organisation du temps entre le médecin généraliste et le spécialiste d'organe : étant l'un et l'autre soumis à un agenda très chargé, il ne sera pas toujours facile de trouver du temps pour évoquer le cas d'un patient.

Plus qu'un outil, une réponse à un besoin mais pas encore aux déserts médicaux

Généraliser la télémédecine, c'est bien.

Encore faut-il que tout le monde puisse en profiter : *«Les téléconsultations n'apportent aucune réponse aux déserts médicaux, voire accentuent d'autres inégalités. Dans certains territoires, de nombreux patients n'ont pas d'accès internet ou alors à un très faible débit et le téléphone portable ne capte pas toujours. Comment proposer la télémédecine à ces personnes ? Comment les équiper et comment leur rendre ce nouveau service accessible ? Un autre professionnel de santé va-t-il devoir amener le matériel chez ses patients pour qu'ils bénéficient d'une téléconsultation ?»* , interroge Marie Brosset.

«Autre limite, selon l'avenant, le spécialiste de deuxième recours a l'obligation de rencontrer physiquement le patient au moins une fois avant de démarrer les téléconsultations. Encore une non-réponse aux déserts médicaux si les patients doivent d'abord se rendre chez le spécialiste.», déplore Yannick Schmitt.

« En l'état, la téléconsultation permettra surtout de répondre à une question de santé précise et visera essentiellement les patients difficiles à déplacer, atteints de polypathologies, avec un professionnel de santé à leur chevet. Une téléconsultation ne remplacera pas demain une consultation physique traditionnelle.», conclut Marie Brosset.

A propos de ReAGJIR – www.reagjir.com

ReAGJIR est le Regroupement Autonome des Généralistes Jeunes Installés et Remplaçants en France. Créé en janvier 2008, ce syndicat regroupe et représente les remplaçants en médecine générale, les médecins généralistes installés depuis moins de 5 ans et les jeunes universitaires de médecine générale (chefs de clinique, maîtres de stage des universités, enseignants de médecine générale). Fédération de syndicats régionaux, la structure accompagne et défend l'exercice du métier par ces trois types de professionnels et milite pour la construction d'un système de santé à l'image des jeunes généralistes : innovant, collaboratif, humain et solidaire. Régulièrement, les Rencontres Nationales de ReAGJIR à Avignon sont l'occasion de rassembler en un même lieu tous les acteurs de santé pour un temps de réflexion, d'entraide (ateliers pratiques), de partage et de convivialité. Prochaine édition : 6 & 7 décembre 2018, au Palais des Papes.